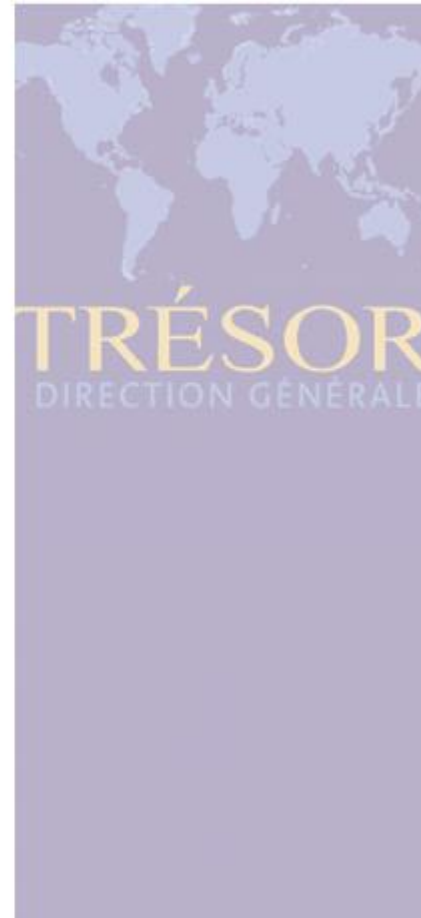




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES FINANCES
ET DES COMPTES
PUBLICS

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE
ET DU NUMÉRIQUE



Nos valeurs : l'ouverture, la loyauté, l'engagement, l'esprit d'équipe

Université d'Auvergne – Ecole d'Économie - 12 février 2015

1./ la politique commerciale commune

- ◆ *Objectifs – Cadre juridique*
- ◆ *Le rôle des principaux acteurs*
- ◆ *L’instruction des positions nationales*
- ◆ *La promotion des positions nationales au sein de l’UE et auprès de l’OMC*

2./ la libéralisation commerciale

- ◆ *La libéralisation commerciale, pourquoi?*
- ◆ *La libéralisation commerciale, comment?*
- ◆ *La libéralisation commerciale au sein du marché unique*
- ◆ *La poursuite de la libéralisation commerciale sur les marchés extérieurs*

3./ le pacte transatlantique

- ◆ *Un partenaire stratégique clé*
- ◆ *Évaluation macroéconomique des gains potentiels*
- ◆ *Échéances et architecture*
- ◆ *Opportunités et défis*

1./ La politique commerciale commune – Objectifs

Présumé implicite : la libéralisation commerciale maîtrisée **stimule la croissance économique, augmente les revenus** des Etats, des entreprises, des citoyens, et est l'un des facteurs qui **contribue à améliorer l'emploi**

Objectifs :

- ▶ Abaisser les obstacles au commerce et à l'investissement ≈ libéralisation commerciale
- ▶ Conforter la mise en œuvre pour le commerce de conditions stables, prévisibles et transparentes
- ▶ Créer des conditions générales favorables pour le développement des affaires, la croissance et l'emploi (matières premières, énergie, propriété intellectuelle,..)
- ▶ Assurer des conditions loyales de concurrence....
- ▶ ...tout en veillant à ce que le commerce contribue au développement, et tienne compte des enjeux humains, sociaux et environnementaux..
- ▶ ..la PCC devant être « *menée dans le cadre des principes et objectifs de l'action extérieure de l'Union* » (art. 207 TFUE)

Cadre juridique :

- ▶ Politique commune depuis le Traité de Rome (1957). Puis empilement juridique et transfert progressif de souveraineté

- ▶ La PCC fait partie des compétences exclusives des Communautés (1970)

- ▶ **Conséquences du Traité de Lisbonne** (entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009) :
 - ◆ *extension du champ de la PCC*
 - ◆ *approfondissement du caractère exclusif de la compétence communautaire*
 - ◆ *comprend les investissements => fin des accords nationaux bilatéraux de promotion et de protection des investissements*
 - ◆ *comprend tous les services (y compris les services culturels et audiovisuels)....*
 - ◆ *.....sauf les transports, exclus du champ*

PCC - rôle des principaux acteurs

A. Le Conseil européen :

- ▶ a un rôle d'impulsion
- ▶ fixe les grandes orientations politiques

B. La Commission (Commissaire au Commerce, DG Commerce) :

- ▶ est responsable de la définition et de la conduite de la PCC
- ▶ instruit
- ▶ bénéficie du pouvoir d'initiative pour toutes les propositions législatives (règlements, directives)
- ▶ propose des négociations
- ▶ négocie

PCC - rôle des principaux acteurs (2)

C. Le Conseil de l'Union européenne (Conseil des Affaires étrangères en format Commerce; COREPER; Comité de politique commerciale/CPC) :

- ▶ donne des orientations politiques
- ▶ adopte les projets de décision (mandats de négociations, directives de négociation,..)
- ▶ suit les processus de négociation
- ▶ approuve les résultats des négociations (accords commerciaux internationaux), à la majorité qualifiée ou parfois à l'unanimité avec la ratification de chacun des Etats membres
- ▶ co-décide avec le Parlement européen en matière de législation commerciale
- ▶ le CPC assiste la Commission dans la définition et la conduite de la PCC

PCC - rôle des principaux acteurs (3)

Prise de décision au sein du Conseil :

(i) post 01/11/2014:

- ▶ Système à double majorité : 55 % des membres représentant au moins 65 % de la population
- ▶ Minorité de blocage : au moins 4 Etats membres représentant plus de 35 % de la population
 - ◆ *Par ex : FR 12,8% + PL 7,8% + IT 11,9%+ HU 2,1%= 34,6 % (plus suffisant contrairement à l'ancien processus de décision)*

(ii) En pratique : compromis et recherche de consensus

➔ Importance de former des coalitions transnationales d'intérêt offensif ou défensif

PCC - rôle des principaux acteurs (4)

D. Le Parlement européen (Commission du Commerce international/INTA) :

- ▶ co-décide avec le Conseil en matière de législation commerciale
- ▶ suit les processus de négociation
- ▶ donne un avis conforme aux résultats des négociations, approuve les accords commerciaux internationaux

PCC - rôle des principaux acteurs (5)

E. Les citoyens, entreprises, associations,..sont encouragés à:

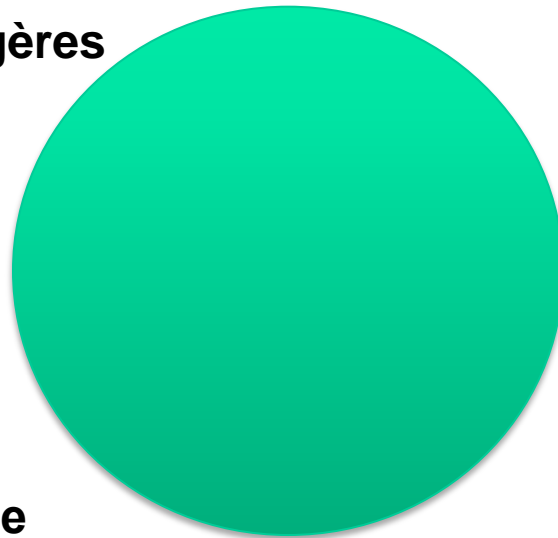
- ▶ suivre l'actualité européenne, les ordres du jour des organes de délibération du Conseil et du Parlement européen (veille)
- ▶ participer aux consultations publiques nationales ou européennes (dialogues avec la société civile de la Commission, consultations du Parlement européen, consultations organisées par les administrations nationales)
- ▶ développer un argumentaire technique/juridique complet et concret et « nourrir » le débat public
- ▶ sensibiliser et travailler avec les différents acteurs

PCC – élaboration des positions nationales

Premier Ministre

**Ministre des Affaires étrangères
et du Développement
international**

**Secrétaire d'Etat
chargé du
Commerce
extérieur de la
Promotion du
Tourisme et des
Français de
l'Etranger**



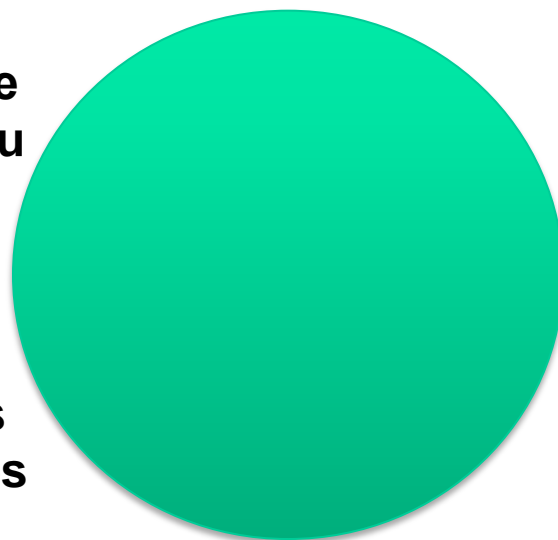
**Ministre de l'Economie,
de l'Industrie et
du Numérique**

**Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt
...autres Ministres**

PCC – élaboration des positions nationales (2)

Secrétariat général des Affaires européennes

DG de l'Union européenne
DG de la Mondialisation du
Développement et des
Partenariats



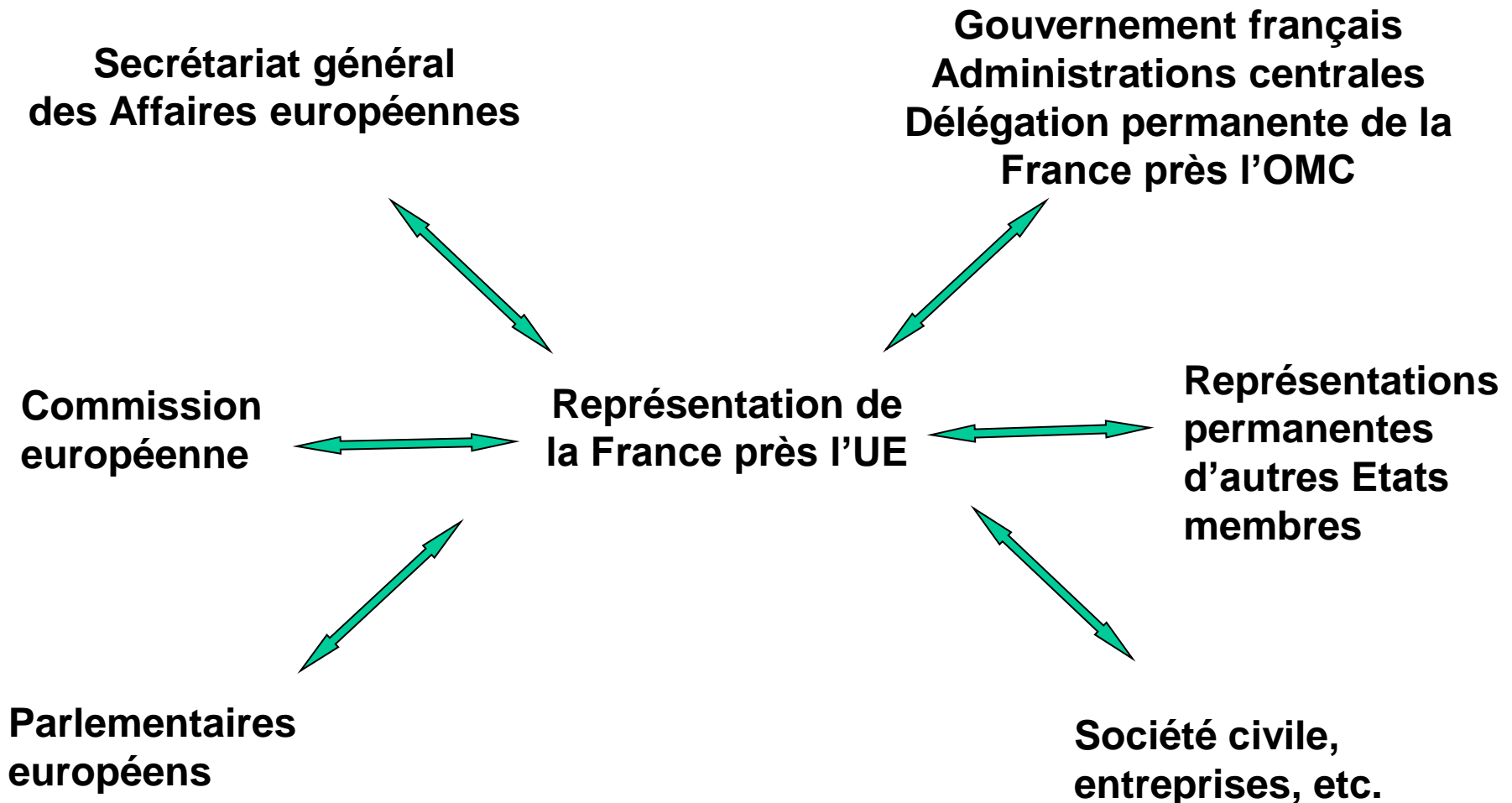
DG du Trésor

DG des Politiques agricoles
alimentaires et des Territoires
...autres administrations
centrales

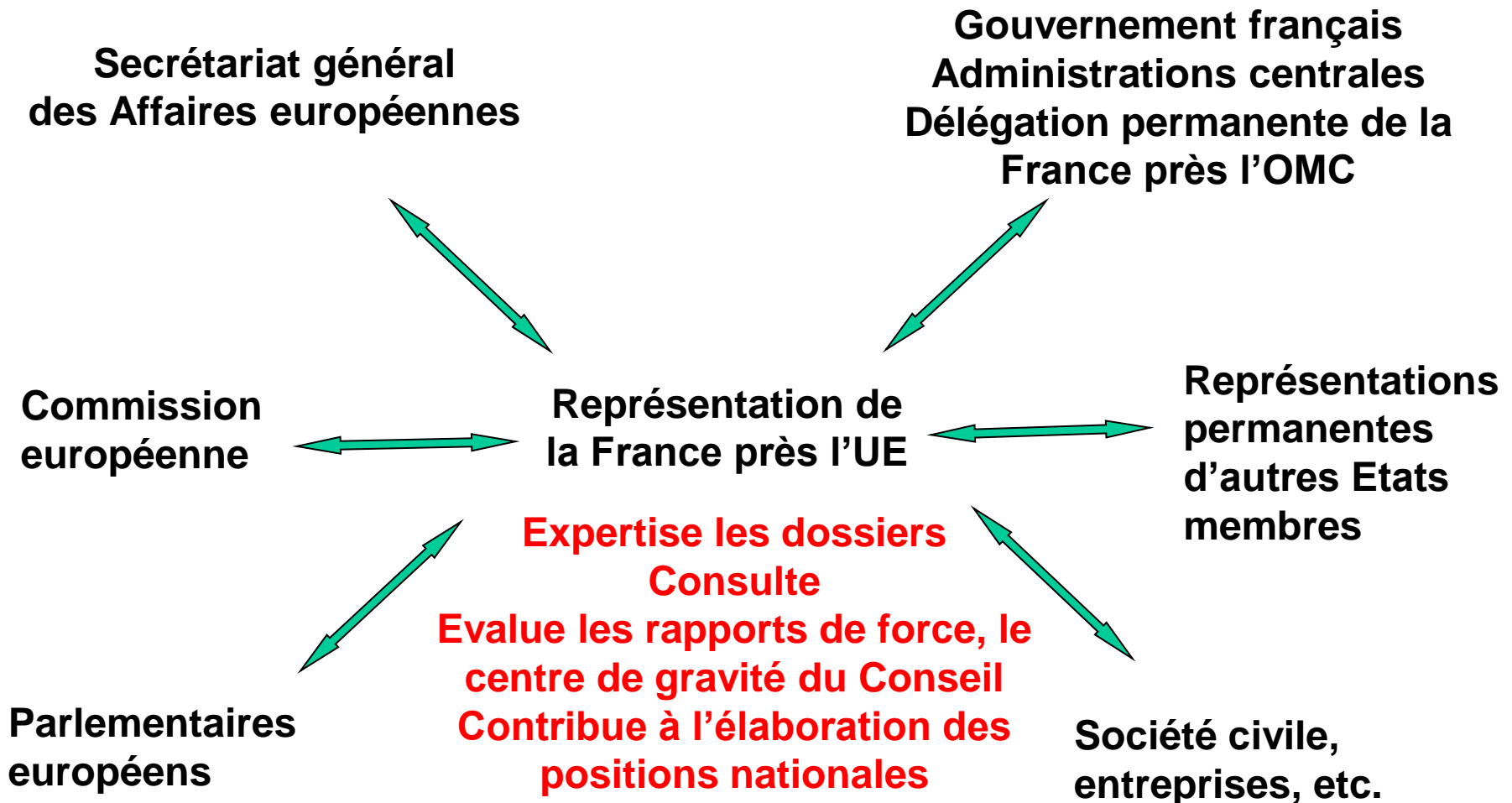
DG des Entreprises

**Consultations publiques (syndicats professionnels, entreprises, ONG)
Remontées en provenance des filières nationales**

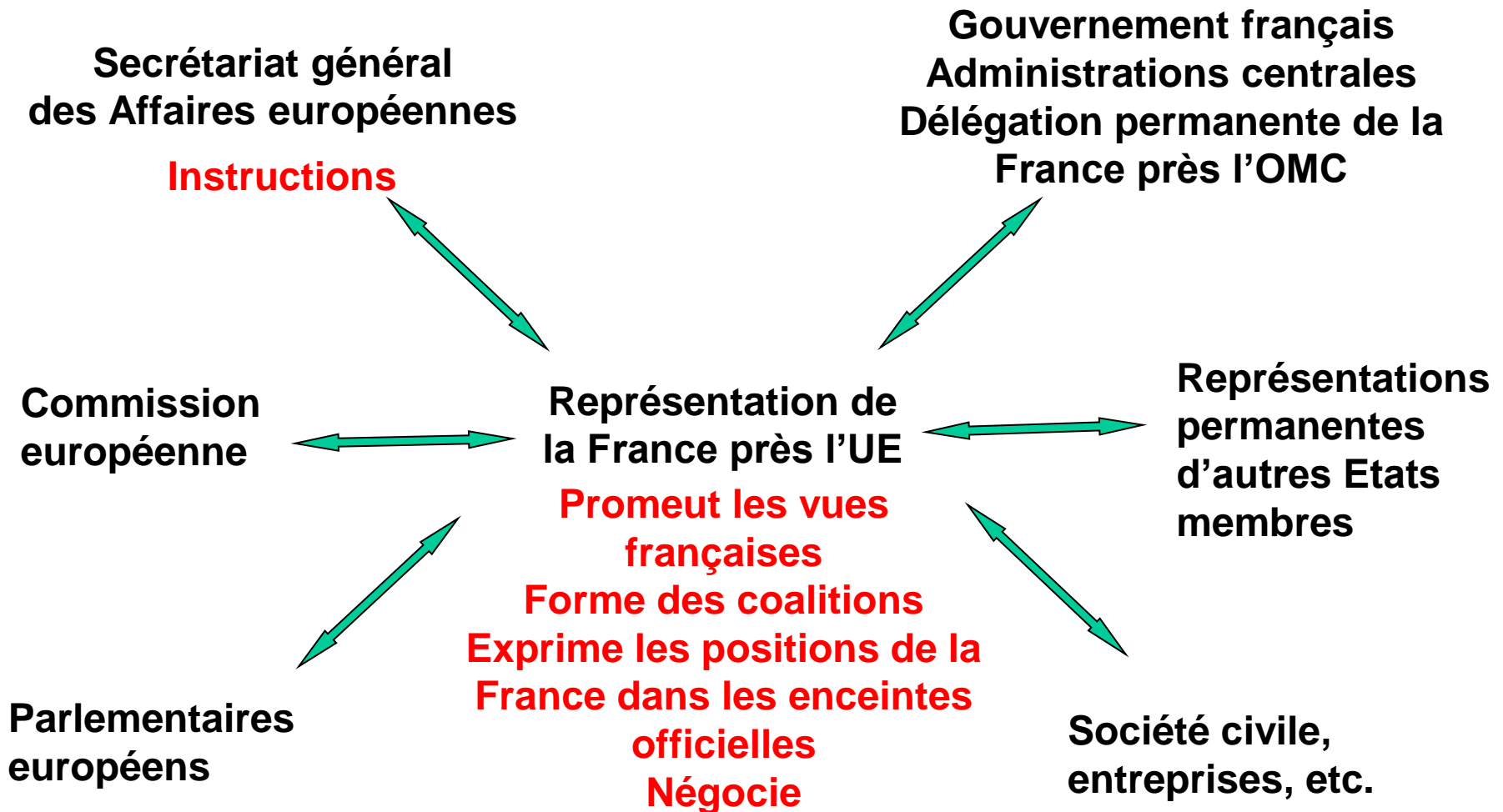
PCC - promotion des positions nationales au sein de l'UE - Bruxelles



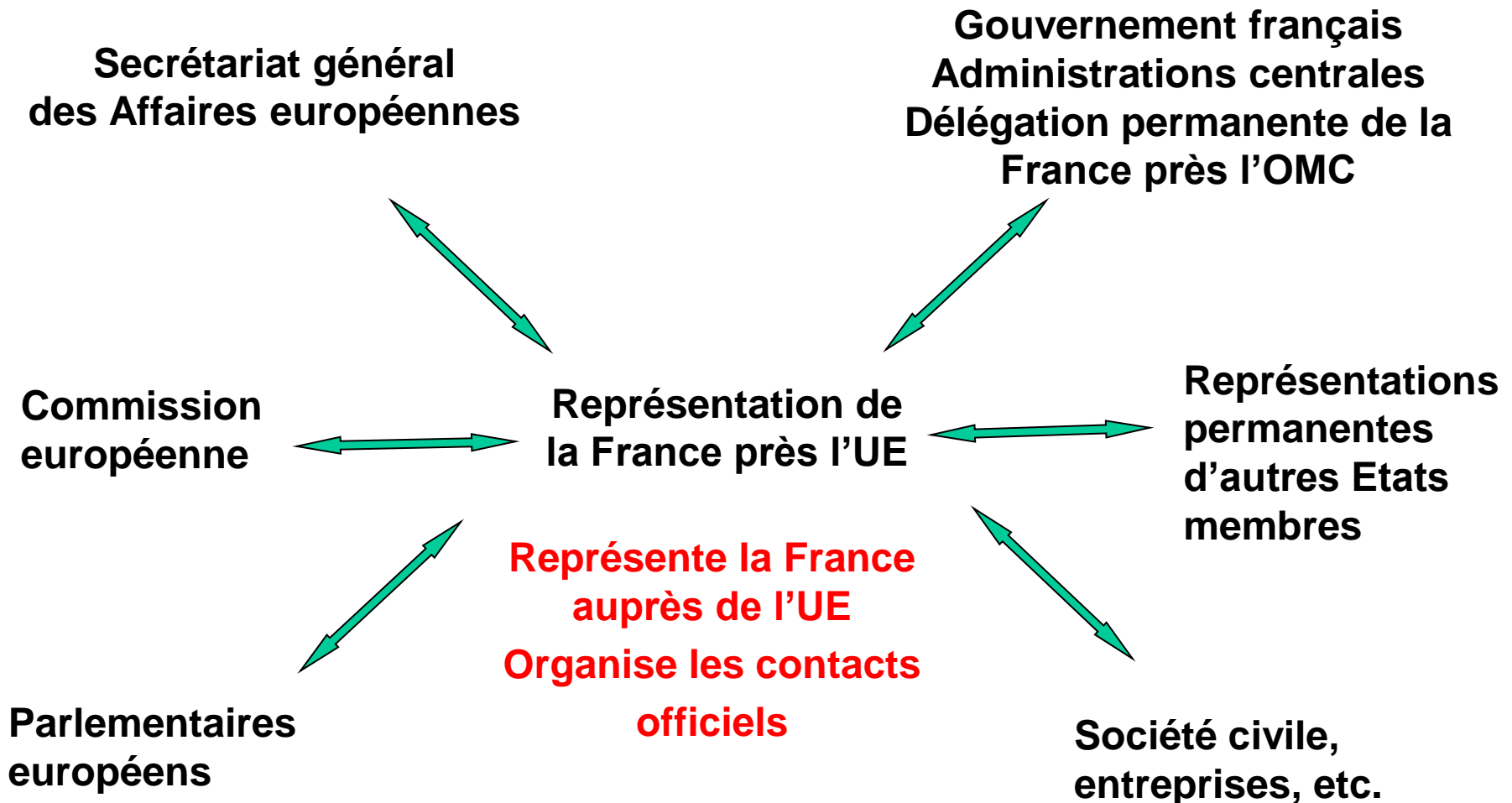
PCC - promotion des positions nationales au sein de l'UE - Bruxelles (2)



PCC - promotion des positions nationales au sein de l'UE - Bruxelles (3)



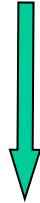
PCC - promotion des positions nationales au sein de l'UE - Bruxelles (4)



PCC - promotion des positions nationales au sein de l'UE - Bruxelles (5)

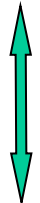
**Premier Ministre
Secrétariat général des Affaires européennes**

Instructions



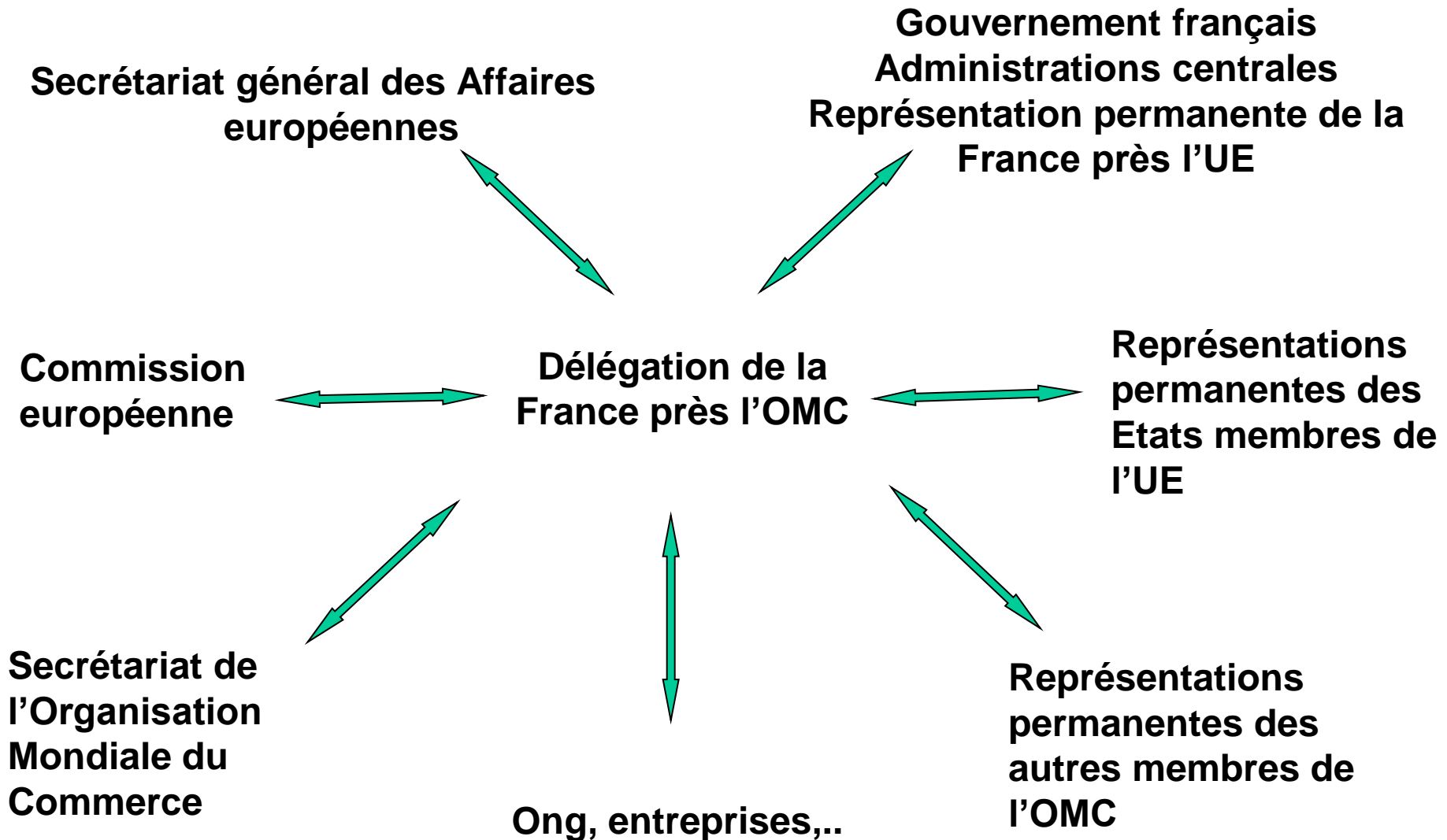
**Secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur
Représentation permanente de la France près l'UE**

**Porte-parole de la France
Négocie**

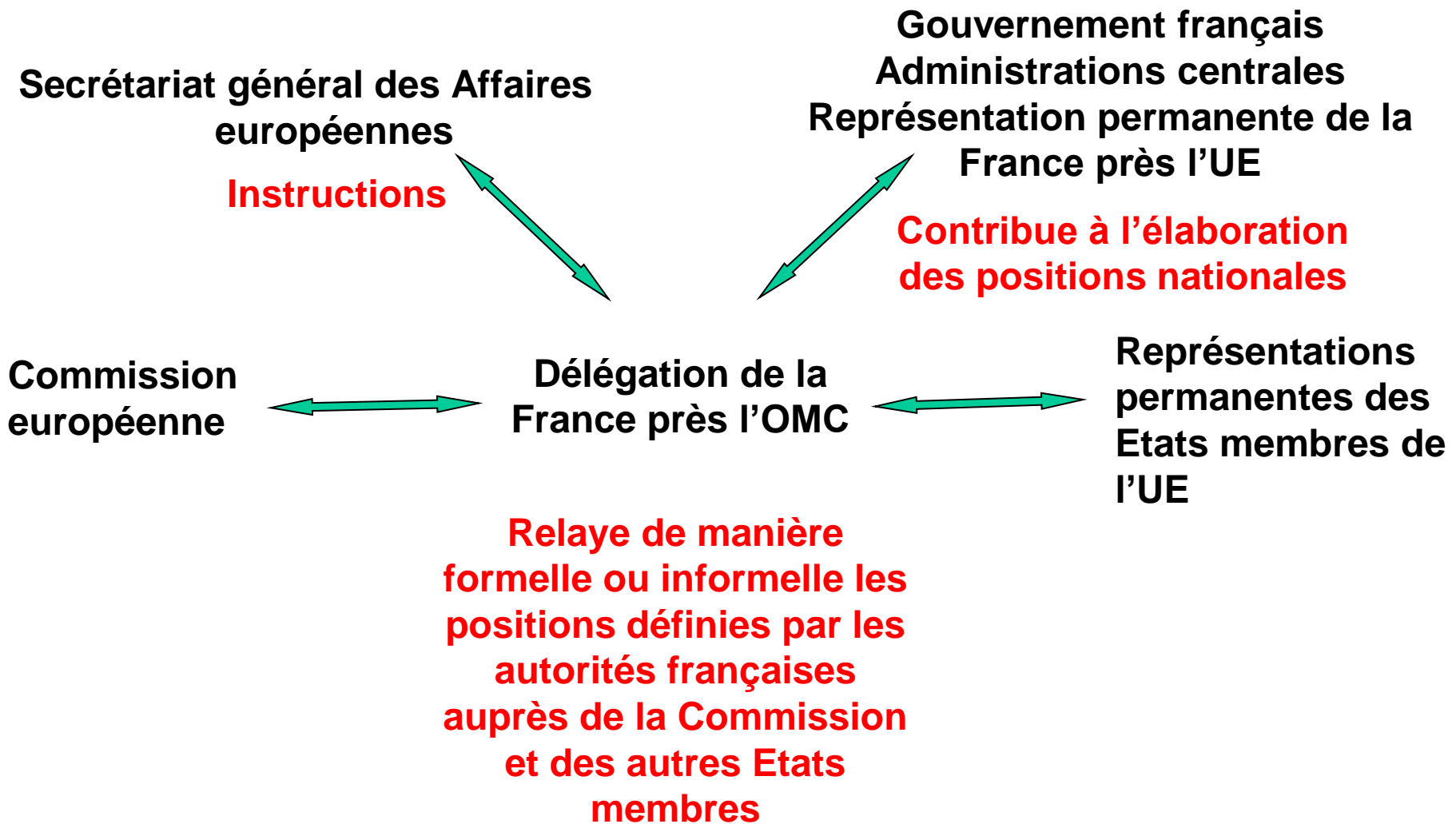


**Conseil des affaires étrangères (Commerce)
Comité des représentants permanents 2/Coreper 2
Comité de politique commerciale/CPC**

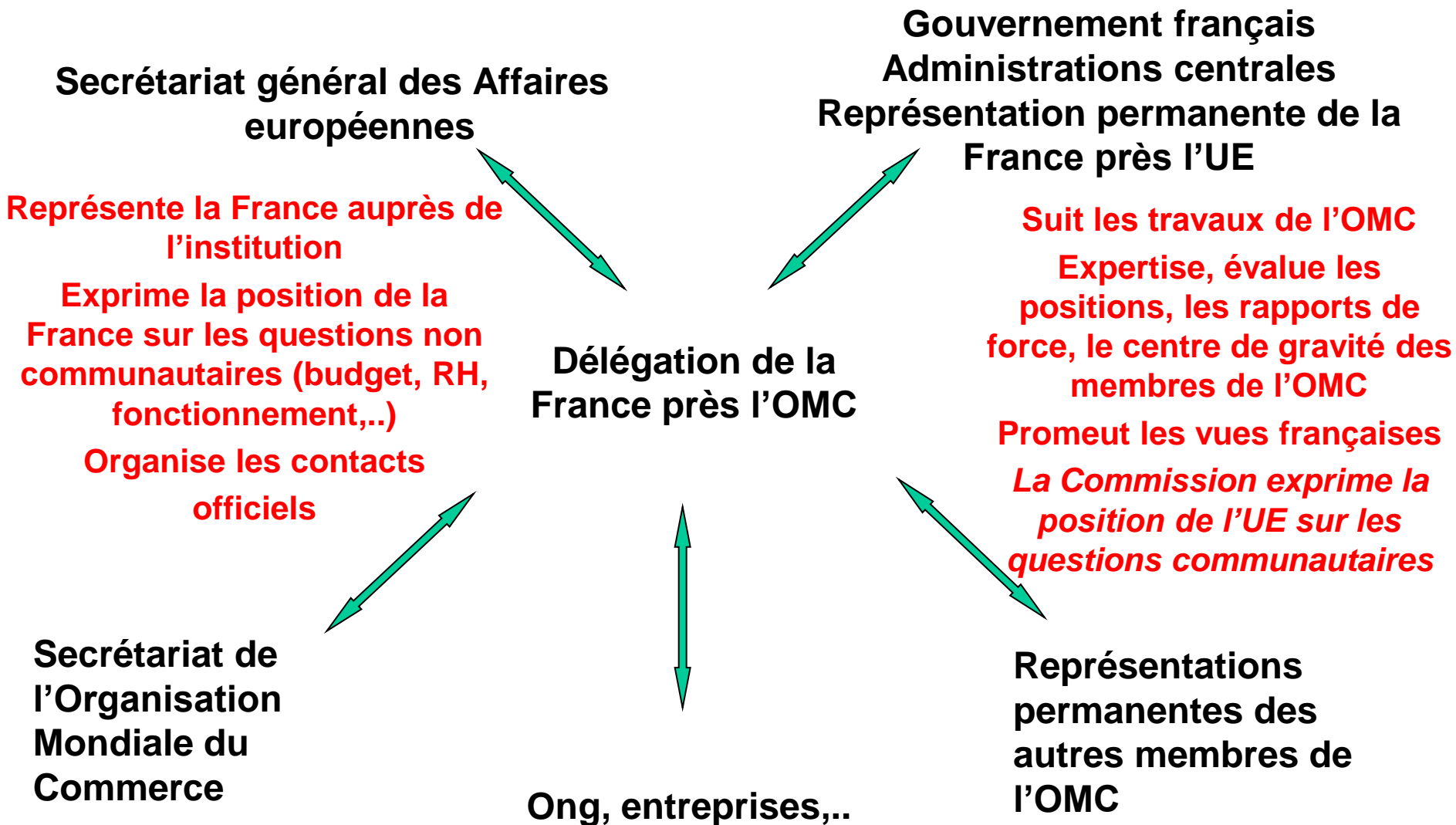
PCC - promotion des positions nationales au sein de l'UE et auprès de l'OMC - Genève



PCC - promotion des positions nationales au sein de l'UE et auprès de l'OMC - Genève (2)



PCC - promotion des positions nationales au sein de l'UE et auprès de l'OMC - Genève (3)



2. La libéralisation commerciale, pourquoi ?

- ▶ réduire les coûts de production supportés par les entreprises et des produits finis
 - ◆ *Effet démultiplié avec l'apparition des chaînes de valeur globales*
 - ◆ *Abaisse le coût de la vie. Augmente les revenus.*
- ▶ stimuler la croissance économique qui est un important facteur de création d'emploi. Mais nécessité de politiques sociales d'ajustement
- ▶ améliorer la diversité et la qualité de biens et de services
- ▶ ≠ déréglementer (notamment s'agissant de la protection de l'environnement, sécurité sanitaire,...). Mais veiller à éviter d'utiliser des objectifs légitimes de politique publique comme prétexte pour introduire des mesures plus restrictives au commerce que nécessaires
- ▶ ≠ privatiser

La libéralisation commerciale, comment?

A. Obstacles tarifaires :

- ▶ En réduisant, voire en éliminant les **droits de douanes appliqués** => réduire le coût à l'importation pour les industries consommatrices et consommateurs finaux

Par ex aux Etats-Unis :

- ◆ *faible niveau des droits de douanes sur les marchandises (3,4 %)...*
- ◆ *...mais encore substantiels pour les pneumatiques, équipements ferroviaires, équipements industriels, produits pharmaceutiques...*
- ◆ *...et en particulier existence de pics tarifaires (>10 %) sur les produits laitiers (20 % en moyenne), le textile/habillement et chaussures (11 % en moyenne et jusqu'à 48 %)*

La libéralisation commerciale, comment? (2)

- ▶ En réduisant le différentiel entre **droits consolidés** et droits appliqués => réduire l'incertitude juridique qui affecte le développement des affaires

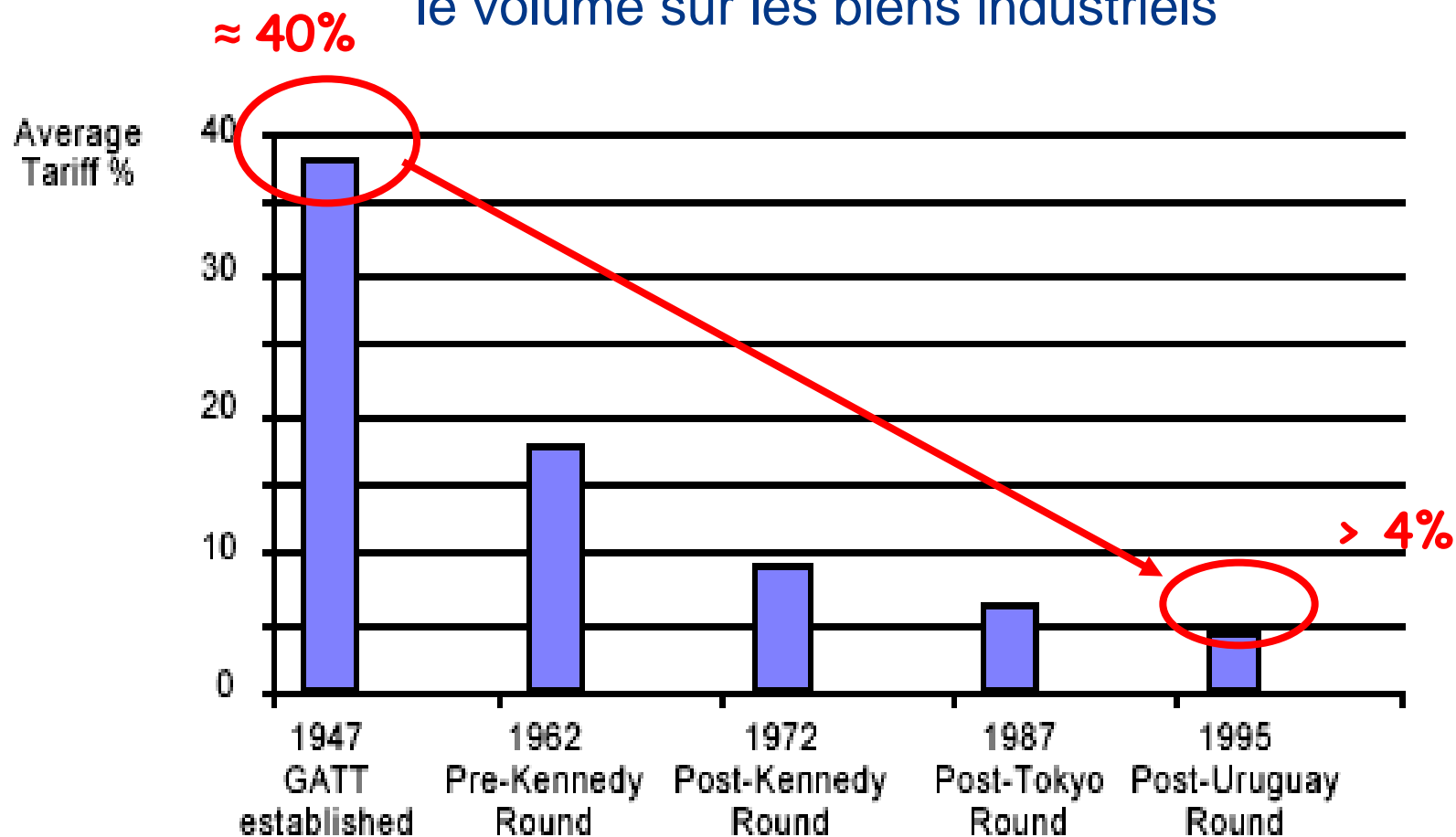
Par ex en Inde :

- ◆ *la moyenne des droits consolidés sur les marchandises non agricoles est de 34,6 %...*
- ◆ *...par rapport à des droits appliqués de 10,2%*

- ▶ En réduisant les **taxes à l'exportation** de nos partenaires => réduire le coût des produits intermédiaires/intrants de nos industries nationales

La libéralisation commerciale, comment? (3)

Moyenne des droits de douanes des pays développés pondérée par le volume sur les biens industriels



La libéralisation commerciale, comment? (4)

B. Exemples d'obstacles non tarifaires affectant les marchandises :

- ▶ **Mesure sanitaire et phytosanitaire/SPS** : en obtenant des Philippines la fin de l'obligation de soumettre au dépistage des salmonelles, 100 % des importations de produits à base d'abats et de viandes de volaille, de porc et de bœuf séparés mécaniquement, mesure commerciale considérée comme disproportionnée et à l'effet inutilement perturbateur
- ▶ **Normes techniques** : en intervenant auprès de l'Équateur qui avait modifié les conditions d'importation de carreaux en céramique, avec une nouvelle résolution qui rendait la procédure d'évaluation de la conformité pour les carreaux en céramique plus stricte. Après intervention, l'Équateur a confirmé que les essais effectués par des laboratoires accrédités spécifiques de l'UE seraient reconnus s'ils attestent la conformité avec la norme ISO 13006

La libéralisation commerciale, comment? (5)

C. Exemple de mesure affectant le commerce des services :

- ▶ En obtenant du Brésil que les opérateurs de télévision par câble et les opérateurs de télécommunication soient soumis aux mêmes restrictions réglementaires pour la prestation de services «triple play» (télévision payante)

D. Exemples de mesures affectant les investissements :

- ▶ Limitation de la participation étrangère au capital
- ▶ Prescriptions relatives aux co-entreprises
- ▶ Restrictions liées à l'examen de besoins économiques
- ▶ Restrictions visant l'ouverture de succursales
- ▶ Prescriptions en matière de résidence applicable aux membres des Conseils d'Administration
- ▶ Formalités administratives et procédures d'autorisation

La libéralisation commerciale et le marché unique

L'Union douanière, lien entre le marché unique et la politique commerciale commune :

- Préalable au marché unique
- « Contribue au développement harmonieux du commerce mondial »

*« **Par l'établissement d'une union douanière conformément aux articles 28 à 32, l'Union contribue, dans l'intérêt commun, au développement harmonieux du commerce mondial, à la suppression progressive des restrictions aux échanges internationaux et aux investissements étrangers directs, ainsi qu'à la réduction des barrières douanières et autres.** » Art 206 TFUE*

La libéralisation commerciale au sein du marché unique

- ▶ Union douanière (1^{er} juillet 1968). A cette date, les **droits de douane ont complètement disparu entre les Etats membres**
- ▶ Principe « Cassis de Dijon » (affaire du 20 février 1979 de la Cour de justice des Communautés européennes) : principe de la **reconnaissance mutuelle**, par les États membres, de leurs réglementations respectives, en l'absence d'harmonisation communautaire
- ▶ Acte unique européen (1986) :
 - ◆ *Oblige à réaliser le marché unique (« marché intérieur ») le 1^{er} janvier 1993*

La libéralisation commerciale au sein du marché unique (2)

- ▶ 1986-1992 : Promulgation de plus de 280 textes législatifs couvrant la fiscalité, le droit des affaires, la qualification professionnelle et d'autres obstacles, en vue d'ouvrir les frontières :
 - ◆ *Marchandises : suppression des entraves techniques par le biais de l'harmonisation européenne (une réglementation européenne remplace 12 législations nationales) et de la reconnaissance mutuelle des lois et normes techniques; suppression des obstacles douaniers; ouverture des marchés publics*
 - ◆ *Services : libre prestation et liberté d'établissement*
- ▶ Inscription des « **quatre libertés** » dans le Traité instituant la Communauté européenne/TCE (en vigueur en 1993, renommé depuis Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne/2009)

La libéralisation commerciale au sein du marché unique (3)

- ▶ Mise en place du marché unique et de ses « quatre libertés » (1^{er} janvier 1993): la libre circulation des marchandises, des services, des personnes et des capitaux
- ▶ Progrès, mais le marché unique n'est pas pleinement réalisé (législation incomplète, application lacunaire, obstacles administratifs)
- ▶ Stratégie pour le marché intérieur, régulièrement actualisée par la Commission européenne

La poursuite de la libéralisation commerciale sur les marchés extérieurs

Dimension extérieure du marché unique : vise à assurer la promotion, dans le monde, des politiques et des principes du marché intérieur communautaire, via :

- ▶ Le processus d'élargissement de l'UE : alignement des systèmes de réglementation sur l'acquis du marché intérieur
- ▶ La politique européenne de voisinage (pourtour méditerranéen et frontière orientale de l'UE): plans d'action visant à améliorer les systèmes réglementaires
- ▶ Le dialogue réglementaire (Etats-Unis, Japon, Chine, Inde, Russie)
- ▶ Les activités multilatérales (hors OMC) : OMPI, Banque des règlements internationaux (Bâle II)
- ▶ **La Politique commerciale commune/PCC**

La poursuite de la libéralisation commerciale sur les marchés extérieurs (2)

Via la Politique commerciale commune/PCC :

A. en négociant de nouveaux accords commerciaux internationaux ou d'accords spécifiques sur les investissements sur le plan :

▶ multilatéral :

- ◆ **négociations d'accession** à l'OMC en cours (Algérie, Kazakhstan, Azerbaïdjan, ...). Couvrent la totalité des politiques, lois et réglementations encadrant l'activité économique et commerciale
- ◆ **facilitation des échanges**. Vise à accélérer le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises, y compris des marchandises en transit

▶ plurilatéral :

- ◆ **TiSA** (accord sur le commerce des services). Négociation en cours qui concerne l'accès aux marchés et l'établissement de disciplines relatives au commerce des services entre 23 parties (pays développés et émergents de

La poursuite de la libéralisation commerciale sur les marchés extérieurs (3)

- ▶ ou bilatéral (accords de libre-échange, accords d'association, accords de partenariat économique, accords de partenariat et de coopération, accords cadres,...)
- ◆ *Négociations en cours d'accords commerciaux avec : Etats-Unis, Canada, Mercosur, Japon, Chine(investissements), Inde, Vietnam, Malaisie, Thaïlande, Birmanie (investissements), Maroc, Australie (accord non préférentiel), Nouvelle-Zélande (accord non préférentiel)*

La poursuite de la libéralisation commerciale sur les marchés extérieurs (4)

B. en s'assurant du respect des engagements pris par nos partenaires, par la mise en œuvre des accords et règles existant, au niveau:

- ◆ *Multilatéral : engagements de 160 membres en termes d'accès aux marchés et de respect des disciplines communes (60 accords). Règles fondées sur le principe de non-discrimination (clause de la nation la plus favorisée, traitement national)*
- ◆ *Plurilatéral : accord sur les marchés publics (15 parties – 43 membres)*
- ◆ *ou bilatéral (UE – pays tiers): accords de libre-échange récemment conclus avec la Corée du Sud, Colombie, Pérou, Amérique centrale, Mexique*

Comment?

La poursuite de la libéralisation commerciale sur les marchés extérieurs (5)

- ▶ Par l'administration et la mise en œuvre des accords
- ▶ Par le dialogue technique et l'intervention politique avec les partenaires. En vue de sensibiliser les partenaires sur les mesures ayant des effets défavorables sur le commerce.

Le dialogue est mené dans le format :

- ◆ *bilatéral, par les gouvernements des Etats membres et/ou la Commission européenne*
- ◆ *et/ou multilatéral, par la pression des pairs dans les instances de l'OMC et en particulier au travers du mécanisme d'examen des politiques commerciales*

La poursuite de la libéralisation commerciale sur les marchés extérieurs (6)

- ▶ Par l'utilisation des instruments de défense commerciale :
 - ◆ *procédures antidumping, anti-subsidiation et sauvegarde*

- ▶ par l'utilisation des instruments juridiques de règlement des différends :
 - ◆ *Activation des clauses spécifiques incluses dans les accords commerciaux bilatéraux*
 - ◆ **Règlement sur les obstacles au commerce/ROC** : *instrument juridique qui donne le droit aux entreprises et industries de l'UE ou à leurs associations de même qu'aux États membres de l'UE de déposer une plainte auprès de la Commission*
 - ◆ *Activation du **mécanisme de règlement des différends** de l'Organisation mondiale du Commerce (ouverture de 486 procédures depuis la création de l'OMC en 1995)*

3. Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement/ TTIP—un partenaire stratégique clé

► Echanges commerciaux:

- ◆ *Les Etats-Unis = 1er client de la France hors UE (matériel de transport, biens d'équipement, produits chimiques, agroalimentaires, pharmaceutiques) et la France est le 9ème fournisseur des Etats-Unis (1,8 % de part dans les importations américaines, dont 4,9% dans l'agroalimentaire)*
- ◆ *Les Etats-Unis = 2ème fournisseur de la France hors UE*

► Investissements croisés:

- ◆ *Etats-Unis = 1ère destination pour les investissements français à l'étranger (3600 filiales employant 560 000 personnes)*
- ◆ *Etats-Unis = 1er investisseur étranger en France (2750 entreprises employant 470 000 salariés)*

TTIP - évaluation macroéconomique des gains potentiels

- ▶ **Gains attendus** : + 0,5 % du PIB de la France à horizon 2025 (étude du CEPII)

- ▶ Proviendront à **80 %** de la libéralisation du commerce des **services** (accès aux marchés et **convergence réglementaire**)

+

Et de la **convergence réglementaire** affectant le commerce des **marchandises** (barrières non tarifaires)

- ▶ à **20 %** d'une réduction des coûts associés aux **barrières tarifaires** sur le commerce des marchandises (notamment pics tarifaires)

Evaluation des effets macroéconomiques de la mise en œuvre de **TTIP**

| | Etats-Unis | UE |
|--|--|--|
| PIB 2011 (milliards USD courants) | 15 094 | <i>17 584 (1^{er})</i> |
| Prévision d'augmentation du PIB avec la mise en œuvre de TTIP | + 94 milliards d'euros | + 120 milliard d'euros (+ 0,8%) |
| Population 2011 (millions h) | 311 | <i>503</i> |
| Importations totales de marchandises 2011 (milliards USD) | 2 265 (12% des importations mondiales, 2^{ème}) | <i>2 349 (16 %, 1^{er})</i> |
| Importations totales de services 2011 (milliards USD) | 395 (10 % des importations mondiales, 2^{ème}) | <i>644 (21 %, 1^{er})</i> |
| Moyenne simple des droits appliqués... | 3,5 % | <i>5,3 %</i> |
| ...dont agricoles et agroalimentaires | 5,0 % | <i>13,9 %</i> |
| Part de l'UE dans les importations de marchandises des Etats-Unis | 16 % (2^{ème} fournisseur des Etats-Unis) | |
| Prévision d'augmentation d'exportations bilatérales de marchandises et services avec la mise en œuvre de TIPP | + 159 milliards d'euros | + 187 milliards d'euros (+ 28%) |
| Prévision d'augmentation d'exportations totales de marchandises et services avec la mise en œuvre de TIPP (i) | + 239 milliards d'euros | + 219 milliards d'euros |

Sources : OMC, étude du Center for Economic Policy Research, Londres (2013)

(i) par effet sur pays tiers via la convergence globale vers les normes UE/Etats-Unis et la baisse générale induite des coûts dérivés des barrières non tarifaires

TTIP - échéances et architecture

▶ Échéances :

- ◆ *adoption du mandat par le Conseil en juin 2013*
- ◆ *1er round de négociations en juillet 2013*
- ◆ *prochain round (8^{ème}) en février 2015*
- ◆ *objectif 2015 : avancer le plus possible*

▶ **Accord complet** : couvre tous les secteurs

▶ Négociations sur la base de **textes et de listes d'engagements** (1^{ère} offres sur les marchandises et les services ont déjà été soumises)

▶ **3 piliers de la négociation** :

- ◆ *accès aux marchés*
- ◆ *convergence réglementaire*
- ◆ *règles*

TTIP - opportunités et défis/ convergence réglementaire

La convergence réglementaire peut revêtir plusieurs formes :

- **la reconnaissance mutuelle de dispositions d'effet équivalent** (mise sur le marché, normes, évaluations techniques, ...)
- **la convergence autour d'une norme internationale de référence**
- **la simplification des procédures d'accès aux marchés**
- **l'harmonisation**

La convergence réglementaire comprend **3 dimensions** :

- ▶ **Dimension horizontale**
- ▶ **Dimension institutionnelle**
- ▶ **Dimension sectorielle**

TTIP - opportunités et défis/ convergence réglementaire (2)

▶ Dimension horizontale :

- *approfondir les règles multilatérales (Accord sur les obstacles techniques au commerce)*
- *promouvoir la coopération entre les régulateurs*

▶ Dimension institutionnelle

- *gérer la mise en œuvre de l'accord via des structures appropriées*
- *accord « vivant » : ouverture à une **coopération** postérieure à l'accord visant la coopération réglementaire, notamment entre les agences, et la convergence des normes existantes et futures*

▶ Dimension sectorielle par le biais d'annexes, à titre illustratif:

→ Chimie :

- ◆ *reconnaissance mutuelle des normes techniques*
- ◆ *harmonisation des processus d'évaluation du risque*

TTIP - opportunités et défis/ convergence réglementaire (3)

→ Produits pharmaceutiques :

- ◆ *reconnaissance mutuelle des normes techniques (bonnes pratiques de fabrication, ...)*
- ◆ *reconnaissance mutuelle des procédures d'autorisation de mise sur le marché*
- ◆ *harmonisation en matière d'essais cliniques*

→ Cosmétiques :

- ◆ *reconnaissance mutuelle des normes techniques*
- ◆ *harmonisation de la définition et des spécifications des produits, des règles d'étiquetage*

→ Textiles :

- ◆ *reconnaissance mutuelle des normes techniques (étiquetage, tests, ..concernant la dénomination, la sécurité des produits)*

TTIP - opportunités et défis/ convergence réglementaire (4)

→ Mécanique/Ingénierie :

- ◆ *matériel ferroviaire : reconnaissance mutuelle des normes techniques*
- ◆ *assouplir les lourdeurs administratives en matière de certification*

→ Automobile :

- ◆ *reconnaissance mutuelle des normes techniques/principe d'équivalence*

→ Services financiers :

- ◆ *coopération sur la mise en œuvre des principes du G20 – FSB (règles de fonds propres et de liquidité)*
- ◆ *reconnaissance mutuelle des régimes d'agrément (banque assurance)*

→ Mesures sanitaires et phytosanitaires :

- **Rappel** : *les actes législatifs de base et la réglementation qui concernent la protection de la santé, de l'environnement et du consommateur ne font pas partie de la négociation*

TTIP - opportunités et défis/ accès aux marchés

- ▶ **Tarifaires**
- ▶ **Marchés publics**
- ▶ **Prestations de service**
- ▶ **Liberté et protection de l'investissement**

TTIP - opportunités et défis/ accès aux marchés (2)

▶ **Tarifaires** = élimination/réduction des droits de douane

- ◆ *pneumatiques, équipements ferroviaires, textiles, équipements industriels, produits pharmaceutiques*
- ◆ *sensibilité de certaines filières agricoles européennes : à protéger alors qu'elles souffrent d'un différentiel de compétitivité avec les Etats-Unis, 1ère puissance agricole mondiale*

▶ **Marchés publics**

- ◆ *compléter la couverture des autorités adjudicatrices des Etats fédérés (par rapport à l'accord plurilatéral sur les marchés publics/AMP)*
- ◆ *étendre la couverture aux entités locales et agences diverses*
- ◆ *obtenir le traitement national pour pallier aux effets protectionnistes des dispositions de type « Buy American »*

TTIP - opportunités et défis/ accès aux marchés (3)

► Prestations de service

- ◆ *Services d'assurance : alléger le cadre administratif et réglementaire des opérations transfrontières*
- ◆ *Services de gestion d'actifs : obtenir la possibilité de commercialiser des fonds aux professionnels américains et gestion des fonds américains depuis l'Europe (par reconnaissance mutuelle)*
- ◆ *Services juridiques : abolir les législations discriminatoires au niveau des Etats fédérés*
- ◆ *Services d'architecture : relever l'obligation d'être associé à un cabinet américain*
- ◆ *Services de transport maritime : ouverture du marché du cabotage*
- ◆ *Services de transport aérien : ouverture des droits de cabotage*

Rappel : *Exclusion des services audiovisuels du mandat de négociation (services et droits d'établissement)*

TTIP - opportunités et défis/ accès aux marchés (4)

▶ Liberté et protection de l'investissement

- ◆ *Services de transport aérien : relèvement du plafond de participation au capital des compagnies aériennes américaines*
- ◆ *Mécanisme d'arbitrage investisseur-Etat : consultations publiques menées par la Commission européenne (publication récente des résultats)*

▶ Horizontal/ accès aux marchés

- ◆ *obtenir de la part des Etats fédérés des Etats-Unis des engagements (services, marchés publics,..)*

TTIP - opportunités et défis/ règles

Disciplines à convenir en matière de :

▶ **Propriété intellectuelle**

- ◆ *Par exemple : assurer une meilleure protection, sur le marché des Etats-Unis, des indications et appellations d'origine protégées, y compris approfondir l'accord bilatéral UE/Etats-Unis sur le vin*

▶ **Concurrence, énergie, matières premières, règle d'origine, développement durable, facilitation des échanges, etc.**

Contacts utiles

- ▶ Mission Direccte international en Auvergne

jean-marc.mignon@direccte.gouv.fr

- ▶ Direction générale du Trésor/Sous-direction Multicom

<http://www.tresor.economie.gouv.fr/Contact>

- ▶ La Représentation de la France près l'Union européenne – Service économique

<http://www.rpfrance.eu/politique-commerciale-2502>

- ▶ Délégation permanente de la France près l'Organisation Mondiale du Commerce

http://www.tresor.economie.gouv.fr/10218_missions-de-la-delegation-permanente-de-la-france-aupres-de-lomc

- ▶ Parlementaires européens (circonscription des régions Auvergne, Centre et Limousin)

- ▶ Commission européenne – Direction générale au Commerce

- ▶ Organisation mondiale du commerce

MERCI DE VOTRE ATTENTION